



Gouvernement du Québec  
Conseil  
des universités

COMPLÈMENT À L'AVIS DU CONSEIL DES  
UNIVERSITÉS SUR LE FINANCEMENT DES CENTRES  
DE RECHERCHE AU TITRE DU PROGRAMME FCAC  
1980-1981: DEMANDE DE SUBVENTION  
D'ÉQUIPEMENT DU CENTRE DE RECHERCHE  
EN NUTRITION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

360200  
0080020

80.2

CONSEIL DES UNIVERSITES

COMPLÈMENT À L'AVIS DU CONSEIL DES  
UNIVERSITÉS SUR LE FINANCEMENT DES CENTRES  
DE RECHERCHE AU TITRE DU PROGRAMME FCAC  
1980-1981: DEMANDE DE SUBVENTION  
D'ÉQUIPEMENT DU CENTRE DE RECHERCHE  
EN NUTRITION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

360200  
0080020

DIRECTION DES COMMUNICATIONS  
Ministère de l'Éducation  
1035, de la Chevrotière, 11e  
Québec, G1R 5A5

Avis n° 80.2  
Dépôt légal - 4<sup>e</sup> trimestre  
ISSN - 0709-3985  
Québec, le 16 octobre 1980

Dans son avis de mai 1980 sur le financement des centres, le Conseil avait recommandé le versement d'une subvention triennale au Centre de recherche en nutrition de l'Université Laval. Il avait choisi de différer sa décision à propos de la demande de subvention d'équipement présentée par ailleurs par le CRN, toujours au titre de FCAC-centres, ce, d'ici à ce que la Commission de la recherche universitaire fasse rapport.

Le comité-visiteur du Centre de recherche en nutrition de Laval, et la CRU par la suite, ont accueilli favorablement la demande de subvention d'équipement présentée par le centre, avec cette seule réserve: vérifier si le type d'équipement demandé n'était pas déjà disponible ailleurs dans l'université et si le centre, le cas échéant, ne pourrait être en mesure de l'utiliser. Compte tenu des remarques formulées par la Commission, le Centre de recherche en nutrition a présenté une nouvelle demande, référant toujours aux mêmes besoins spécifiques de recherche, mais pour de nouveaux équipements d'un prix beaucoup plus modeste, indispensables à la poursuite de certains de ses travaux, et non disponibles ailleurs dans l'université.

Aussi,

CONSIDERANT la nouvelle demande de subvention d'équipement présentée par le centre;

CONSIDERANT le jugement favorable du comité-visiteur relativement aux fins et aux besoins particuliers auxquels cette demande veut répondre;

CONSIDERANT la recommandation antérieure favorable du Conseil quant au financement des activités du centre dans le cadre du programme FCAC pour la période 1980-1983;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education

( l'attribution d'une subvention d'équipement au montant  
( de 16,651,00\$ au Centre de recherche en nutrition de  
( l'Université Laval, dans le cadre de FCAC-centres, pour  
( l'exercice financier 1980-1981.

Conseil des universités  
2700, boul. Laurier  
8<sup>e</sup> étage  
Québec